

Éditorial : Parole libre

*Dividendes et
rachats d'actions du
CAC 40 :
Champagne pour le
millésime 2025 !*

SOMMAIRE

1. **Éditorial**

Parole libre.

2. **Actualité**

Dividendes et rachats d'actions du CAC 40 : Champagne pour le millésime 2025 !

3. **Fiscalité**

Et si les riches payaient aussi l'impôt sur le revenu ?

4. **Société**

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas avec l'âge !

5. **Actualité**

La fiscalité des successions.

6. **Autonomie**

Adapter son logement après 60 ans : pourquoi et comment faire appel à un ergothérapeute ?

7. **Consommation**

Le temps de la déclaration des revenus.

Billet d'humeur

Nostalgie de l'OAS.

8. **Histoire**

Il y a 50 ans, Montredon.

Le Alf du mois.



Nous allons célébrer dans quelques semaines le 120ème anniversaire de la Charte d'Amiens, charte à laquelle se réfère de l'UNSA dans les valeurs sur lesquelles elle fonde son action. Ce texte affirme l'indépendance de l'organisations syndicale à l'égard de l'État comme à l'égard des partis politiques. On pourrait ajouter à l'égard de tout groupe de pression.

Pour nous, à l'UNSA Retraités, pôle transversal de l'UNSA, les orientations que nous défendons sont guidées par la défense des intérêts des retraités, d'abord de nos syndiqués, mais également de l'ensemble des retraités qui nous font confiance. Nous avons à rendre compte des choix que nous défendons, devant notre Conseil national, devant les responsables des pôles qui nous ont nommés pour exercer nos mandats au Bureau National de l'UNSA Retraités, et bien sûr devant le Secrétariat Nationale de l'UNSA. Mais devant personne d'autre ! La politique de l'UNSA Retraités se définit en concordance étroite avec celle de l'UNSA, à Bagnolet et nulle part ailleurs.

Parmi les prises de position pour défendre le pouvoir d'achat des retraités, nous avons dénoncé, à l'appui du constat dressé dans notre Baromètre UNSA des retraités 2025, le poids de plus en plus lourd des complémentaires santé dans le budget des retraités. La progression des cotisations, assumées intégralement par les retraités, dépasse largement l'évolution de nos pensions. Pour certains retraités, en neuf ans, quand la pension a progressé de 16,5%, les cotisations ont augmenté de 50%, et la qualité du service n'a pas suivi, qu'il s'agisse d'informations sur les services de base ou, par exemple concernant la possible adhésion à l'offre de groupe proposée par les contrats collectifs des actifs dans le cadre de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire.

Dernièrement, nous avons rappelé que la Loi de Financement de la Sécurité Sociale avait prononcé le gel des cotisations de complémentaires santé pour l'année 2026. Cette mesure est contestée par les Organismes Complémentaires de l'Assurance Maladie.

C'est légitime, et nous avons publié leur point de vue sur notre site. Mais le simple fait d'avoir porté à la connaissance de nos lecteurs cette information sur le gel des cotisations, nous a valu quelques remarques agressives, et pour certains de nos militants investis dans le mouvement mutualiste une accusation de « trahison ».

Nous avons volontiers ouvert les tribunes de nos instances à des représentants de mutuelles, quand elles nous le demandaient, mais nous n'avons pas de relations de sujétion avec elles. Et notre parole est libre.

A ceux qui nous critiquent, nous répondons que s'ils veulent conserver la confiance des retraités qui cotisent à leurs structures, il faudrait d'urgence :

- Améliorer les relations entre les mutuelles et leurs cotisants retraités,
- Tenir compte de la fracture numérique dans les modes de communication,
- Délivrer d'urgence une information fiable sur la Protection Sociale Complémentaire,
- Mettre un terme à l'augmentation excessive des cotisations appliquées aux retraités,
- Considérer les retraités autrement que comme « chair à cotisation ».

Nous sommes ouverts à tout partenariat avec le mouvement mutualiste dans sa diversité, dans une posture de respect mutuel, mais nous n'avons pas vocation à jouer les courroies de transmission.

Claude Lassalvy

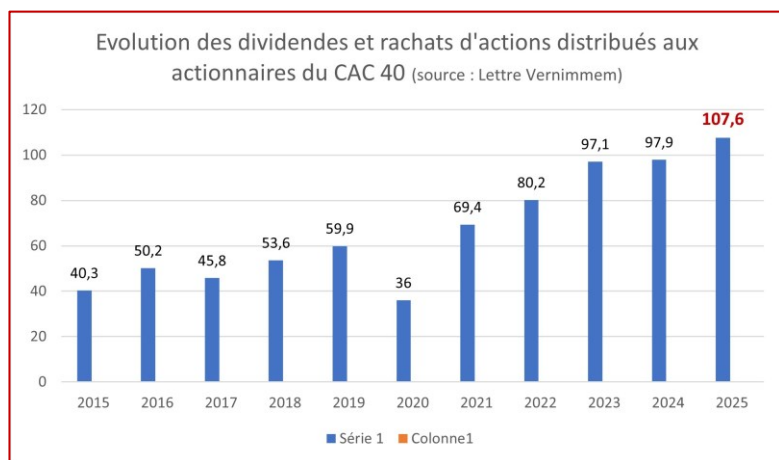




Le MEDEF, par la voix de son président, Patrick Martin, nous a expliqué que la taxe de 7 milliards sur les bénéfices des grandes entreprises, reconduite au budget 2026, les menaçait d'étranglement. Apparemment le nœud coulant ne serre pas trop. Celles du CAC 40 auraient distribué à leurs actionnaires, sous forme de dividendes ou de rachats d'actions, la coquette somme de 10,6 milliards d'euros. La taxe incriminée représente 6,5% des profits redistribués en 2025... Les boîtes du CAC 40 devraient survivre...

Selon la « Lettre Vernimmem », publication financière spécialisée, citée par le magazine Alternatives économiques de mars 2026, les entreprises du CAC 40 auraient distribué à leurs actionnaires 107,6 milliards d'euros sous forme de dividendes ou de rachats d'actions.

Au-delà du focus sur ce résultat de l'exercice 2025, il est intéressant d'observer la progression de la masse de capitaux distribués depuis une décennie. En dix ans, elle est passée de 50,2 milliards à 107,6 milliards d'euros. Soit, entre 2015 et 2025 une progression de 114,5% ! Plutôt pas mal.



C'est quoi, le rachat d'actions ?

Pour le simple couillon, acheter un truc qui t'appartient c'est une histoire de fou. A la Bourse non !

Tu rachète tes actions, il y en a moins pour autant de capital. Logique. Donc après la vente, chaque action vaut plus cher et rapporte plus de dividendes. Les sous que tu récupères te permettent de spéculer davantage et de gagner encore plus de sous !

Il y a 10 ans, les rachats d'actions représentaient 10% des sommes reversées, aujourd'hui c'est un tiers. Vous dire si ça marche, cette affaire, il n'y a qu'à voir le graphique !!

Entre la fin des années 2010 et 2025, la part des profits des entreprises du CAC 40 redistribuée aux actionnaires, est passée de 60 à 70%, au détriment de l'investissement et des salaires.

Et parmi ces entreprises, beaucoup ont bénéficié des largesses de l'État, sous forme de réduction de cotisations sociales, de crédit impôts-recherche et autres zakouskis... Une part sans doute considérable des 211 milliards de largesses consenties par l'État, le plus souvent sans contrôle, qui avaient été repérés par la commission sénatoriale conduite par le sénateur André Rietmann et le sénateur Fabien Gay en juin 2025.

Pourquoi ça nous énerve un peu, cette affaire ?

C'est assez logique que des entreprises fassent du profit, c'est même leur finalité. Ce qui l'est moins, c'est que ce profit soit orienté vers les dividendes, vers des manœuvres spéculatives, au détriment des salaires et de l'investissement.

Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que ces mêmes entreprises empochent sans le moindre scrupule et sans rendre de comptes, les subsides de l'État.

Il serait plus qu'urgent que les aides consenties soit conditionnées à des critères précis, maintien de l'emploi, encouragement du développement durable, critères sociaux et environnementaux. Pour parodier ce cher Gabriel Attal : tu casses des emplois, tu rembourses, tu lâches du CO2, tu passes ton tour pour les aides, les accidents du travail et maladies professionnelles progressent dans ta boîte, tu payes !

Mais vous savez quoi, selon ces gens-là ce sont les retraités boomers et le manque d'appétence au travail qui ruinent le pays !

Alors au sujet des retraités, on a refait les comptes. En 2024, les pensions de base avaient progressé de 5,3% au titre du rattrapage du pic inflationniste des années précédentes. Les milieux économiques et le MEDEF n'avaient eu de cesse de dénoncer le coût prohibitif de cette mesure. Pensez, 14 milliards d'euros ! Mais pour la pension moyenne de l'Assurance Vieillesse c'était +56 € : le pactole ! Dans le même temps les actionnaires du CAC 40 ont engrangé 97,9 milliards soit 7 fois plus que les 14 milliards affectés aux retraités.

Entre 2015 et 2025, les actionnaires ont vu leurs rentes croître de 114,5%. Sur la même période, les pensions de base ont progressé de 16% en euros courant, de beaucoup moins si l'on tient compte de l'inflation.

Et si on arrêtait de prendre les retraités dans leur ensemble pour des boucs émissaires !



Il a mis les pieds dans le plat ! Éric Lombard, ancien ministre de l'économie et des finances du gouvernement, a tiré une première salve dévastatrice début janvier 2026.

13 000 foyers fiscaux de millionnaires ne paieraient pas l'impôt sur le revenu !

Au moins 13 000 contribuables assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) auraient un revenu fiscal de référence nul et ne paieraient pas l'impôt sur le revenu, affirmait début janvier l'ancien ministre des finances de François Bayrou, Éric Lombard.

Ce chiffre était immédiatement démenti, les yeux dans les yeux, par Amélie de Monchalin, encore ministre du budget (et désormais présidente de la Cour des Comptes). « Il n'est pas vrai que des dizaines de milliers de Français fortunés ne paieraient aucun impôt sur le revenu » déclarait-elle le 14 janvier.

Pas de chance pour elle, quelques jours plus tard, la Commission des finances du Sénat mettait la main sur le dossier confirmant les dires d'Éric Lombard. En 2024, ce sont bien 13 335 millionnaires qui n'ont pas payé d'impôt sur le revenu en France.

On peut simplement regretter que M. Lombard n'ait pu disposer de ces éléments avant la préparation du budget de 2026. Il aurait peut-être permis à François Bayrou d'avoir une lecture un peu plus précise des comptes de la Nation.

Ce dernier aurait-il, informé de ces données, infléchi son projet vers plus de justice fiscale ? On peut en douter car chez lui les orientations ultra-libérales prenaient le pas sur la simple raison et la recherche du consensus.

Deuxième salve : 50 000 millionnaires au moins échapperaient à l'impôt sur le Revenu, toujours selon Eric Lombard.

Le 27 février, Éric Lombard révisait son estimation et évaluait à 50 000 personnes le nombre de contribuables millionnaires échappant à l'impôt sur le revenu. La correction de son estimation reposait sur le fait que la fortune mobilière échappait à l'Impôt sur la Fortune Immobilière. Le fisc ne dispose que du patrimoine immobilier (IFI) ; les actifs mobiliers ne sont pas déclarés, ce qui masque la richesse réelle. D'autre part ces ménages favorisés utilisent largement les conseils avisés d'avocats fiscalistes qui leur permettent, en toute légalité, d'échapper à l'impôt. Ce sont, par exemple, les holdings financières qui offrent la possibilité de stocker à l'abri du fisc des capitaux, et de n'utiliser que la part des bénéfices nécessaire à l'usage domestique.

M. Bernard Arnault, lorsqu'il utilise son yacht de 101 m, n'en est pas propriétaire. Il le loue à une holding basée semble-t-il à Malte, holding qui bien sûr lui appartient, mais n'est en rien redevable du fisc Français. Et voilà le travail.

Par contre le dériveur de six mètres de votre voisin amarré dans le port de Valras est taxé comme élément du patrimoine familial.

Où l'on mobilise les retraités de l'Île de Ré !

Le but de la manœuvre, c'est de démontrer que les riches dont il est question, ne sont, finalement, pas si riches. Et l'on exhume l'histoire, réelle, de ces anciens paysans Rétais, propriétaire de deux hectares de champs de patates, désormais constructibles, ouverts à l'appétit de promoteurs et autres riches résidents secondaires. Lesquels champs de patates les ont fait basculer dans le camp des riches sans que leur niveau de vie et leur pension de la MSA n'ait bougé d'un iota. Il y a 6000 retraités sur l'Île de Ré, mais tous, loin de là, ne disposent pas d'un champ de patates, et si c'est le cas, il n'est pas toujours constructible.

On nous a cité aussi le cas d'un couple de retraités « modestes » disposant d'un appartement à Paris, d'une résidence secondaire en province, et chacun d'une pension de 2400 €, lesquels en utilisant toutes les facilités générées par les chèques emploi-service universels, en arriveraient, à coup de crédits d'impôts, à s'exonérer totalement de l'impôt sur le revenu.

A titre comparatif, la retraitée qui vit seule dans un appartement de location, avec une pension de 1800 €, paie, elle, un impôt sur le revenu ! Et quand il s'agit de geler les pensions, on ne l'estime pas « modeste », mais « plus favorisée que la moyenne » !

Et si on faisait payer davantage d'impôts aux riches ?

On pourrait, par exemple, rétablir l'ISF.

On pourrait encadrer rigoureusement les holdings.

On pourrait revoir de façon plus générale le barème de l'impôt sur le revenu.

On pourrait reparler de la taxe Zukman.

La justice fiscale est une exigence majoritaire chez les Français. Dix ans de Macronisme ont creusé les inégalités.

L'impôt sur le Revenu est loin d'être la première ressource fiscale de l'Etat, loin derrière la TVA.

Mais, parce qu'il est progressif, il est pour les citoyens le symbole de l'égalité devant l'impôt, et le fondement du consentement à l'impôt. Revenir à ce principe qui structure notre société depuis plus d'un siècle, c'est retrouver l'un des fondements du vivre ensemble, dans une société plus juste, plus équitable, plus solidaire.

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas avec l'âge !



Dans les médias, dans les rubriques « faits-divers » de nos journaux, les violences conjugales décrites concernent très largement des femmes de moins de cinquante ans. Les violences intraconjugales subies par les femmes de plus de 70 ans sont pourtant une réalité : en 2024, l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple révélait que 26% des cas concernaient des personnes de plus de 70 ans.

Ces drames familiaux, souvent perpétrés au moyen d'armes à feu, se concluent à 70% des cas par le suicide ou la tentative de suicide du conjoint meurtrier.

Pourquoi cette réalité est-elle ignorée ?

Les principales enquêtes statistiques concernant les violences faites aux femmes s'arrêtent à 69 ans (Etude violences et rapport de genres), voire à 59 ans (Enquête nationale sur les violences envers les femmes).

Selon Jean-Philippe Vinquant, président du Haut-Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge, les femmes âgées souffrent d'une « **forme d'invisibilité intersectionnelle** » résultant « **d'une combinaison d'âgisme et de sexisme** ».

Invisibilisées d'une part faute d'enquêtes statistiques documentées, d'autre part du fait d'un imaginaire collectif qui a du mal à concevoir une grand-mère victime de violences conjugales, un grand-père maltraitant, les femmes âgées sont pourtant des victimes. Dans les couples les plus âgés, perdure trop souvent l'image d'un couple où la femme doit obéissance au « chef de famille ». Cette situation induit une banalisation des violences subies par les victimes et une forme d'auto-censure de leur part, les empêchant de libérer leur parole.

Les causes de la violence subie par les femmes âgées

Le passage à la retraite constitue pour le couple un moment de transition forte, avec une certaine rupture du lien social, un repli sur soi et une confrontation au conjoint plus fréquente voire permanente.

La perte d'autonomie accroît aussi le risque de violence au sein du couple. C'est souvent la femme qui se retrouve en situation d'aidante, isolée, sans temps de répit, parfois confrontée à des difficultés matérielles. La situation de dépendance, le sentiment de vieillissement, la dégradation de l'état de santé constituent des facteurs à risques pour la violence intraconjugale. Risque d'autant plus accru, en cas de présence d'armes à feu au domicile. Certaines formes de pathologies comme la démence sénile peuvent constituer des facteurs de risques supplémentaires.

Enfin, la plupart des femmes retraitées se trouvent en situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, du fait de pensions largement inférieures (les pensions des femmes sont en moyenne inférieure de 38% à celle des hommes). Si cette disparité de ressources est, fort heureusement, vécue très majoritairement de façon harmonieuse au sein des couples de retraités, elle peut être facteur de tensions puis de violence entre les deux conjoints.

Ce qu'il faudrait pour enrayer la violence dont sont victimes les femmes âgées

- Il faudrait élargir aux femmes âgées le champ des enquêtes menées sur les violences envers les femmes. Il y a une forme d'âgisme inacceptable à les interrompre au-delà de 70 ans.
- Il faudrait aussi, à titre de prévention former les professionnels au contact avec les personnes âgées, soignants, auxiliaires de vie, assistantes sociales, à repérer les signes de maltraitance et de violence subies par les femmes.
- Il faudrait enfin développer des espaces de parole à destination des femmes âgées pour recueillir leurs témoignages, mettre à leur disposition des plates-formes d'alertes dédiées, et leur proposer des solutions en amont des risques de violences intraconjugales.
- Enfin, il conviendrait de mener auprès des conjoints un travail de déconstruction de la toute-puissance du chef de famille.

La violence faite aux femmes âgées est un sujet que la société ne doit plus ignorer !



Initiés par la Mutualité Française, les Etats Généraux de la santé et de la protection sociale, viennent de boucler leur première phase de consultation qui s'est déroulée du 17 novembre au 17 février.

Cette consultation a mobilisé la participation de 64 000 usagers et 12 780 professionnels de la santé et des métiers de l'accompagnement.

Les 64 000 citoyens qui ont répondu témoignent d'un attachement massif à notre système de protection sociale. Ils sont 93% à se déclarer attachés à ce système.

Des difficultés pointées qui rejoignent celles que nous avons relevées dans le volet « Santé » de notre Baromètre des retraités 2025 :

Cela n'empêche pas un regard critique sur son fonctionnement avec deux attentes fortes :

- Réduire les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous médical,
- Garantir à chacun un accès à des soins de qualité.

Les 64 000 répondants relèvent des problèmes auxquels ils sont confrontés, lesquels sans surprise, correspondent à ceux que nous avons relevés dans le volet « Santé » de notre Baromètre 2025:

- Impossibilité de trouver un médecin traitant.
- Délais excessifs pour obtenir un rendez-vous auprès d'un spécialiste, problème plus sensible encore dans les déserts médicaux.
- Charge excessive des dépassements d'honoraires qui peuvent conduire à renoncer à des soins.

L'enquête pointe le risque d'un renoncement aux soins soit par impossibilité d'obtenir un rendez-vous, soit à cause de la charge excessive des honoraires demandés.

Dans le dépouillement de notre enquête d'octobre 2025 qui portait sur 3600 retraités (Nous le reconnaissons, nous n'avons certes pas la force de frappe de la Mutualité Française pour réaliser une enquête d'ampleur), nous arrivions aux conclusions suivantes :

L'accès à un médecin généraliste est assez facile pour une majorité de répondants (80 %), mais c'est plus compliqué pour celles et ceux qui ont une petite retraite.

42% des répondants rencontrent des difficultés pour accéder à un médecin spécialiste.

Vivre en milieu rural, avec de petits moyens, complique énormément l'accès à la consultation d'un spécialiste.

Lorsque la plupart sont conventionnés à honoraires libres, il y a un risque de renoncement aux soins.

Ce n'est pas sans raison que lutter contre les déserts médicaux arrive en tête des mesures prioritaires attendues par celles et ceux qui ont répondu au baromètre UNSA des retraités.

Un tiers de nos répondants ont déjà renoncé à des soins auprès d'un médecin spécialiste, soit dans l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous, soit à cause de la distance à parcourir pour aller consulter. Entre l'absence de praticiens dans certaines spécialités (dermatologues, ophtalmologues, dentistes...), ceux qui ne prennent plus de nouveaux patients, les difficultés de transport, la situation est parfois inquiétante.

Au-delà du constat, des pistes pour l'amélioration du système de protection sociale :

Si des améliorations sont souhaitées pour rendre les parcours de soins plus fluides, améliorer la coordination entre professionnels, réduire la charge des tâches administratives... la pérennité du système passe pour 74% des répondants par une maîtrise des dépenses.

Pour y parvenir, ils préconisent une lutte déterminée contre les fraudes, contre le gaspillage, une transparence du coût réel des soins et un développement des politiques de prévention qu'il s'agisse d'alimentation, de pratiques d'activités physique ou d'environnement.

Enfin la question de la prévention de la perte d'autonomie préoccupe 73% des répondants qui s'y estiment mal préparés.

Pour le public de retraités ayant participé à notre Baromètre 61% des répondants estimaient que le problème le plus grave était la situation des Ehpad et 58% qu'il fallait faire de la lutte contre les maladies neuro-dégénératives une priorité, ce qui recoupe des préoccupations convergentes avec celles exprimées par les Etats Généraux de la santé.

Avec l'UNSA, agir pour l'amélioration de notre système de protection sociale :

- Placer la prévention au cœur du système.
- Réguler l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux.
- Encadrer les dépassements d'honoraires.
- Les interdire pour les actes relevant de la prévention.
- Renforcer la lutte contre la fraude.

Les Etats-Généraux de la santé et de la Protection sociale se poursuivent avec l'ouverture d'une phase de co-construction. N'hésitez pas à participer aux ateliers au sein desquels vont s'élaborer des solutions pour préserver et améliorer notre système de protection sociale pour défendre une protection sociale universelle, solidaire et accessible, un système de santé centré sur les besoins des personnes et une gouvernance plus lisible et plus démocratique.

Adapter son logement après 60 ans : pourquoi et comment faire appel à un ergothérapeute ?



On peut envisager l'adaptation de son logement au vieillissement et à la perte d'autonomie, surtout si l'on envisage de finir ses jours chez soi et de privilégier le maintien à domicile par rapport à l'accueil en Ehpad, ce qui est le cas d'une très large majorité de seniors. La démarche peut être motivée par les premiers signes de la perte d'autonomie, ou simplement par une logique préventive. Dans les deux cas, il peut être utile de faire appel aux services d'un ergothérapeute.

Avec l'avancée en âge, notre logement peut devenir moins adapté à nos besoins quotidiens. Escaliers difficiles à monter, salle de bain glissante, rangements trop hauts... autant de petits obstacles qui peuvent entraîner une perte d'autonomie ou un risque de chute. Adapter son logement permet de continuer à vivre chez soi plus longtemps, en toute sécurité. Dans cette démarche, l'ergothérapeute est un professionnel clé.

Le rôle de l'ergothérapeute

L'ergothérapeute est un professionnel de santé spécialisé dans l'autonomie et l'adaptation de l'environnement. Son objectif est simple : permettre à chacun de réaliser les activités de la vie quotidienne de manière sécurisée et confortable.

Il peut intervenir dans le cadre d'une évaluation du domicile :

Dans ce type d'intervention, il analyse les habitudes de vie. Il s'intéresse à votre quotidien : la façon dont vous cuisinez, dont vous déplacez, dont vous vous habillez ou utilisez votre salle de bain.

Il évalue sur place les difficultés et les risques

Il repère les obstacles dans votre logement : éclairage insuffisant, meubles mal placés, équipements inadaptés, tapis dangereux.

Il propose des solutions personnalisées dont la mise en œuvre peut être très variable, depuis l'installation de barres d'appui, l'amélioration de l'éclairage, la réorganisation des meubles, jusqu'au remplacement d'une baignoire par une douche sécurisée ou à l'installation d'un monte escalier.

Il peut recommander des aides techniques (déambulateur, rehausseur de toilettes, poignées ergonomiques, etc.)...

Quelles démarches pour faire appel à un ergothérapeute ?

Vous pouvez de votre propre initiative, faire appel à un ergothérapeute pour mettre en place une stratégie préventive par rapport à une future perte d'autonomie. Dans ce cas l'intervention est à votre charge pour une fourchette de prix se situant entre 350 et 400 euros.

Si vous êtes éligible au dispositif MaPrimeAdapt', qui aide les personnes âgées ou en situation de handicap, sous conditions, à financer l'aménagement de leur logement, cette intervention peut être financée.

Mais les critères sont assez restrictifs.

Si vous avez moins de 80 ans, il faut que vous ayez déjà fait une chute et que vous ayez besoin des services d'un auxiliaire de vie. Si vous avez plus de 80 ans, l'aide n'est possible que si vous avez déjà fait une chute qui impose des aménagements indispensables de votre logement ou si vous êtes accompagné par un auxiliaire de vie.

On le voit, la prévention relève encore de l'initiative privée et n'ouvre droit qu'à des aides limitées.

La prise en charge d'au moins une intervention d'ergothérapeute par la Cinquième branche de la Sécurité sociale, serait une mesure qui devrait s'imposer dans le champ d'une politique de prévention de la perte d'autonomie.

Attention aux arnaques

La prévention de la perte d'autonomie constitue un marché d'autant plus attractif pour les intervenants peu scrupuleux qu'ils ont affaire à un public vulnérable.

Il faut déclinier les démarchages à domicile, et, lorsqu'on fait appel à un ergothérapeute, il convient de s'assurer de sa qualification. Pour cela, deux moyens : vous pouvez consulter l'annuaire de santé du gouvernement : annuaire.esante.gouv.fr, ou vérifier son enregistrement dans le Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé qui suppose la détention d'un numéro RPPS.

Autre arnaque à la mode, l'évaluation des risques par l'intelligence artificielle sans déplacement sur place. En aucun cas cela ne remplace une visite sur place, un entretien approfondi avec la personne et une mise en situation d'activités de vie quotidienne.



Le temps de la déclaration des revenus

La loi de finances 2026 a revalorisé le barème de l'impôt sur le revenu à hauteur de l'inflation, soit + 0,9 %.

Les déclarations en ligne peuvent être remplies dès le 10 avril. Pour l'Hérault la date limite est fixée au 28 mai à 23 h 59.

Attention : pour les déclarations papier, (personnes ne disposant pas de connexion internet), la date limite est fixée au 20 mai.

Le barème sert au calcul de votre impôt, il est progressif et comporte plusieurs tranches de revenu, qui correspondent chacune à un taux d'imposition différent, qui varie de 0 % à 45 %. Pour appliquer le barème de l'impôt à votre revenu imposable, il faut tenir compte du quotient familial, c'est-à-dire de votre nombre de parts, qui dépend de votre situation (célibataire, marié, etc.) et du nombre de personnes de votre foyer fiscal.

Le barème de l'impôt est fixé chaque année. De fait, le barème de 2026, applicable aux revenus de 2025, est fixé par la loi de finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026. La revalorisation du barème a été indexée sur l'inflation : + 0,9 %.

Pour mémoire, l'UNSA Retraités a obtenu le maintien de l'abattement de 10 % sur les pensions et retraites, que le gouvernement avait prévu de supprimer dans le projet de budget 2026.

Fiscalité

Impôt sur le revenu

Tranches et taux d'imposition 2026

Votre impôt est calculé par tranches, en fonction du montant de votre revenu. Chaque tranche correspond à un taux d'imposition (de 0 à 45 %). Si votre revenu annuel dépasse celui de la tranche 1 (11 600 €), il sera concerné par plusieurs tranches successives, comme expliqué dans l'exemple.

Tranches pour 1 part de quotient familial*				
Revenu annuel net imposable				
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Jusqu'à 11 600 €	De 11 601 € à 29 579 €	De 29 580 € à 84 577 €	De 84 578 € à 181 917 €	Plus de 181 917 €
0 %	11 %	30 %	41 %	45 %

Exemple pour un célibataire sans enfant soit 1 part de quotient familial*

Revenu annuel 30 000 € net imposable :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Jusqu'à 11 600 €	De 11 601 € à 29 579 €	De 29 580 € à 84 577 €
0 %	11 %	30 %
0 €	+ 1 977,69 € (29 579 - 11 600) x 11 %	+ 126,30 € (30 000 - 29 579) x 30 %

Montant total de l'impôt : **2 103,99 €**
soit 7,01 % du revenu net imposable

A savoir

* Si votre foyer fiscal comporte plusieurs personnes, le calcul de l'impôt en tient compte pour fixer votre nombre de parts. C'est le quotient familial. Ce mécanisme a un impact sur le montant de votre impôt. Il diminue la charge fiscale notamment pour les familles avec enfants.

Service Public

Nostalgie de l'Algérie Française

Le 19 mars 1962, les accords d'Évian instaurent le cessez le feu entre la République Française et le gouvernement Provisoire de la République Algérienne, mesure qui mettait fin à sept ans et demi de guerre en Algérie.

Cette date est désormais instituée par la loi du 6 décembre 2012 comme la Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc.

Les nostalgiques de l'Algérie Française et les héritiers idéologiques de l'OAS détournent cette journée pour en faire une journée de deuil, tentant de récupérer à leur compte les souffrances passées et les mécomptes de la communauté harkî.

Un qui excelle dans l'exercice, c'est le maire de Béziers. Tout est émoustillé de sa victoire aux municipales, fraîchement acquise cinq jours plus tôt, il s'est livré à une de ses exercices préférés, la privatisation des symboles de la République pour les asservir à ses lubies régressives. Au mépris des injonctions du Sous-Préfet de Béziers, il avait imposé le 19 mars la mise en berne des drapeaux de la République, tant au fronton de la mairie qu'au monument aux morts de la ville.

Le bonhomme est coutumier du fait, dès son premier mandat, il avait débaptisé la rue du 19 mars pour lui donner le nom d'Elie Denoix de Saint-Marc, officier factieux, protagoniste du putsch d'Alger de 1961, pour lequel il fut condamné à dix ans de réclusion criminelle. Autre singularité biterroise, une stèle à la mémoire de Bastien Thiry, auteur de l'attentat du Petit Clamart, et à ce titre condamné à la peine capitale, figure dans le cimetière communal.

A Béziers, décidément, certains cultivent une curieuse conception de l'attachement aux valeurs de la République, en bafouant les cérémonies officielles au mépris de la République et de ses représentants.

Le fait d'être élu, même avec un score pléthorique, ne devrait pas exonérer un maire de l'obligation de se conformer aux lois de la République et aux injonctions de son représentant, en l'occurrence le Sous-Préfet.

Libre à lui de cultiver à titre personnel, les idées les plus rétrogrades et le conservatisme le plus obtus ! Lesquels lui confèrent à l'évidence une certaine aura auprès de ses administrés.

Mais il conviendrait que les représentants de l'État lui rappellent ses obligations, notamment celles de se conformer au respect, dans leur forme et dans leur esprit, des principes qui président aux cérémonies officielles de la République.

Au moins tant que nous sommes en République !

C.L.

Au début des années 70 du siècle précédent, la viticulture méridionale, qui structure encore fortement l'économie et les paysages du Languedoc Roussillon, est en crise profonde. Les causes, une mévente résultant à la fois de bonnes récoltes, d'importations de vins étrangers et d'une baisse tendancielle de la consommation des vins de consommation courante.



Le contexte :

Dans les années 1970, le Languedoc-Roussillon est la plus grande région viticole de France et l'une des principales d'Europe. La vigne structure largement l'économie agricole. La majorité des exploitations agricoles de la région sont viticoles.

Près de 300 000 personnes vivent directement ou indirectement de l'économie viticole

La crise économique liée à la mévente du vin accroît le climat de tension sociale dans toute la région.

Le ministre de l'agriculture de l'époque Christiana Bonnet, ne prend pas de réelles mesures pour entraver cette crise, et affichera après les événements une posture de mépris à l'égard de la viticulture méridionale qualifiant sa production de « bibine »

Le drame:

Le 4 mars 1976, à Montredon, dans les Corbières, le Comité d'Action Viticole décide de barrer la voie ferrée Narbonne-Toulouse et la route nationale 113. Le préfet de l'Aude envoie deux bataillons de CRS pour dégager les voies de circulation. Il s'en suit un affrontement entre manifestants et forces de l'ordre au cours duquel des coups de feu sont échangés .

L'affrontement fait deux victimes : Joël le Goff, commandant de CRS, 42 ans, mortellement touché par une balle de chasse et Émile Pouyès, viticulteur, 50 ans, tué d'une balle précise en plein visage.

Cinq viticulteurs soupçonnés d'avoir participé à cette action, ont été inculpés, et deux d'entre eux originaires de l'Aude ont été incarcérés à Lyon.

Les suites :

Les tensions demeurent tous le mois de mars 1976, les organisations syndicales apportent leur soutien au mouvement viticole, mais conditionnent leur appui aux viticulteurs à une forme de manifestation pacifique . Celle-ci se déroulera le 29 avril 1976 et rassemblera 100 000 personnes, attestant de la cohésion entre le mouvement viticole, le monde ouvrier et l'ensemble de la population.

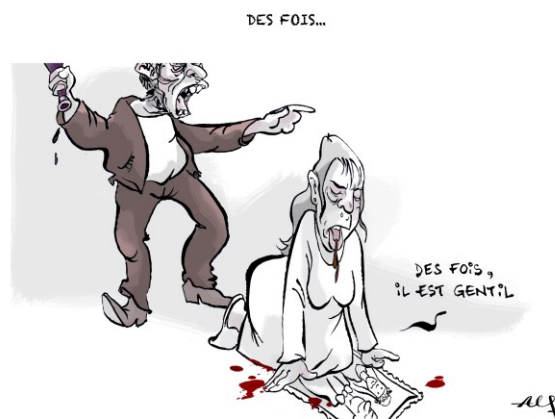
Commémoration :

Cinquante ans plus tard, les protagonistes se sont retrouvés sur les lieux du drame. L'heure est plutôt à la réconciliation devant les deux stèles. L'occasion de mesurer que, quel que soit le contexte, le recours à la violence qu'elle soit protestataire ou institutionnelle, mène surtout à l'impasse.

Le Alf du mois !



*On ne peut pas
toujours rire...*



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: **Françoise Morel**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**